

matin, il y a lieu de se demander si le ministre souhaite vraiment exercer un contrôle sur l'aménagement de nos parcs nationaux.

Le ministre évite les décisions difficiles qui doivent être prises pour assurer l'expansion de notre réseau de parcs nationaux. Ce réseau n'est complété qu'à moitié et le ministre n'a à peu près rien dit aujourd'hui qui indique que le gouvernement prévoit engager les ressources qui permettraient son parachèvement dans l'avenir prévisible. Il semble qu'on se fie pour cela aux contributions individuelles des Canadiens. Compte tenu de l'empiètement de l'activité humaine sur bon nombre des régions naturelles uniques du Canada, il est nécessaire que le ministre s'engage au nom du gouvernement à accorder une importance prioritaire au parachèvement de notre réseau de parcs nationaux.

* * *

[Français]

HOMMAGE À MADAME GUYLAINE SAUCIER

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, j'aimerais aujourd'hui rendre hommage à une femme d'affaires exceptionnelle, M^{me} Guylaine Saucier, qui vient d'être élue à la présidence de la Chambre de commerce du Québec, et je tiens à préciser que c'est la première fois dans toute l'histoire de cette Chambre que ce titre est décerné à une femme. M^{me} Saucier est présidente et directrice générale depuis 11 ans d'une importante société de bois de sciage abitibienne, Les produits forestiers Saucier Ltée. Madame Guylaine Saucier est une femme active et dynamique citée en exemple dans tout l'Abitibi-Témiscamingue et au Canada. L'entreprise qu'elle dirige est à la fine pointe de la technologie moderne, avec un chiffre d'affaires en progression constante qui atteint aujourd'hui les 75 millions.

Monsieur le Président, la Chambre de commerce de Lebel-sur-Quévillon, par son président, Lucien Vallée, le maire, Denis Lévesque, la population de Lebel-sur-Quévillon et de Comtois et moi-même avons célébré la nomination de M^{me} Saucier samedi dernier pour lui transmettre notre admiration et celle de tous les abitibiens et abitibiennes.

* * *

LE CONSEIL DU TRÉSOR

LE FONDS LAPRADE

M. Gilles Grondin (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je voudrais signaler au président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) que la publication lundi dernier des modalités pour le Fonds Laprade n'apaise pas pour autant, selon mes renseignements, l'insatisfaction qui règne au sein du caucus régional du parti conservateur sur ce sujet. En effet, plusieurs questions demeurent sans réponse de l'aveu même de certains députés conservateurs. Je partage entièrement cet avis d'autant plus

Article 21 du Règlement

qu'on est en droit de se demander pourquoi avoir attendu si longtemps pour sortir des modalités aussi générales qui auraient pu être dévoilées depuis longtemps.

Les dés seraient-ils pipés pour certains projets de telle sorte qu'un montant soit déjà retenu pour l'implantation d'une usine de roues d'aluminium dans la région de Louiseville? Par hasard, monsieur le Président, la ville de Louiseville est dans la circonscription du président du Conseil du Trésor.

Je suis inquiet, monsieur le Président, et je sais que les députés conservateurs le sont aussi, quant à la répartition du Fonds Laprade. Comment le président du Conseil du Trésor va-t-il procéder pour respecter son engagement antérieur de faire une répartition juste et équitable dans les circonscriptions impliquées? Les modalités pour être admissible au Fonds sont une chose, les modalités pour l'attribution des fonds de façon juste et équitable en sont une autre.

Je n'ai rien contre le fait que le Fonds Laprade serve à l'implantation d'une usine à Louiseville, mais je pense que tous les projets devraient être colligés, étudiés et annoncés en même temps.

J'avise le Président de cette Chambre et le président du Conseil du Trésor que je serai un chien de garde sur cette question.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA RECOMMANDATION N° 36 DU RAPPORT FORGET

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, cela fait à peine quelques jours que le rapport Forget a été déposé et je voudrais attirer l'attention de cette Chambre sur une des recommandations du rapport, soit la recommandation n° 36.

Monsieur le Président, la Commission Forget recommande au gouvernement de transformer la nouvelle Commission d'assurance-chômage en une société d'État mère, établie en vertu de la Partie II de l'Annexe C de la Loi sur l'administration financière.

Savez-vous ce que cela veut dire, monsieur le Président? La Commission Forget nous recommande de transformer la Commission d'assurance-chômage en une autre société de la Couronne. Monsieur le Président, il me semble que l'exemple de la Société canadienne des postes est assez flagrant pour ne pas retomber dans le même piège.

Une société de la Couronne est un pouvoir parallèle, c'est en quelque sorte un deuxième pouvoir dans l'État, dont le gouvernement perd le contrôle et ne peut plus lui dicter de conduite pour son bon fonctionnement.

Monsieur le Président, je vais m'opposer avec force à cette recommandation. Il ne faut pas qu'il y ait de deuxième société des postes, il y a assez d'un monstre inefficace, sans qu'on en crée un deuxième avec la Commission d'assurance-chômage.